



Avenue Dailly, 65  
B-1030 Bruxelles



2, Baron Opsomerdreef  
B-3090 Overijse

Verein  
Deutsche  
Sprache



Postfach 10 41 28  
D-44041 Dortmund

Monsieur  
Jean-Claude Juncker  
Groupe parlementaire Chrétien social  
13 rue du Rost  
L-2447 Luxembourg

9 avril 2014

Monsieur,

C'est en votre qualité de candidat à la Présidence de la Commission européenne que nous nous adressons à vous. La responsabilité que vous espérez assumer est sûrement d'une grande importance pour la paix et la vie commune au sein de l'Union européenne. Une des conditions essentielles pour que cette Europe réussisse est toutefois que les citoyens de l'Union puissent s'identifier avec elle également sur le plan culturel et linguistique.

Nous connaissons et saluons votre long engagement en faveur de notre Union et c'est pourquoi nous comptons sur vous pour prendre en compte les idées que nous vous soumettons.

Permettez-nous de toucher un point essentiel (hélas pas assez souvent mis en avant), quand il s'agit de l'Union européenne : la diversité linguistique est non seulement une des plus grandes richesses de notre Union (d'autant plus que plusieurs de ses langues sont des langues internationales sinon mondiales) mais aussi un fondement de la démocratie et la condition sine qua non de l'identité et de la pérennité de l'Union. Ce n'est pas sans raison que les traités européens et la Charte des droits fondamentaux obligent l'Union européenne à respecter la diversité de ses langues. C'est un atout et un avantage compétitif décisif pour l'Union européenne, que ce soit pour des raisons culturelles, économiques, commerciales ou en matière de politique extérieure. Il serait donc absurde et parfaitement contraire aux intérêts des citoyens et à la conception démocratique de l'Union de se priver de ce potentiel, en se limitant à l'une ou deux d'entre elles, comme cela a de plus en plus tendance à être le cas. Cette tendance des Instances européennes et surtout de la Commission européenne, qui à long terme ne peut qu'aboutir au monolinguisme, est certainement un facteur très important dans le scepticisme dont fait l'objet actuellement le projet européen.

C'est pour cela que nous vous prions de vous engager, si vous devenez Président de la Commission européenne, à arrêter et – autant que possible – renverser la tendance actuelle à la limitation progressive des langues de travail. Il sera alors important que vos collaborateurs et les autres Membres de la Commission, surtout pour la vice-présidence relative à la Haute Représentation pour les relations extérieures, soutiennent également le principe du plurilinguisme.

La situation linguistique dans la Commission est très mauvaise, pour ne pas dire désastreuse; elle a besoin d'être fondamentalement corrigée. Comme option minimale, les trois langues procédurales au moins (allemand, anglais, français) devraient être traitées de façon égalitaire et les autres langues – tenant compte des différentes situations possibles – devraient également être largement utilisées. En effet, comme nous l'expliquons dans l'annexe, il est possible de travailler en plusieurs langues avec une meilleure qualité et sans que cela nécessite des ressources supplémentaires.

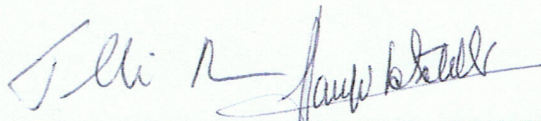


Actuellement, la loi européenne est conçue quasiment dans une seule langue. En outre, l'anglais et dans une moindre mesure le français ont tendance à être les seules langues utilisées non seulement dans les services mais aussi pour les appels d'offres et les travaux de comités. Il en va de même très souvent pour le fonctionnement de tables rondes et consultations suscitées par la Commission européenne auprès de simples citoyens de l'Union. Le multilinguisme n'est pas non plus appliqué sur le web ou dans la documentation destinée au grand public ainsi que dans la présentation extérieure. Citons comme exemple la salle de presse, où les informations sur les panneaux d'affichage ne figurent qu'en anglais et en français. Cette image que retransmettent les télévisions du monde entier ne peut qu'être ressentie comme discriminatoire par les autres communautés linguistiques et – si elle est linguistiquement comprise – comme une ignorance de leur propre identité culturelle.

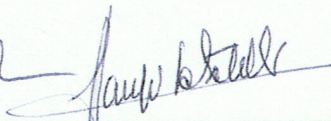
La Commission et plus généralement l'Union font des efforts énormes pour la communication (dépassant d'un ordre de grandeur ceux pour le multilinguisme) mais leur usage limitatif des langues rend ces efforts inutiles en grande partie. Donc au fil du temps sont engagés des dizaines de milliards d'euros qui renforcent de facto une seule langue et en privilégient les locuteurs tout en pénalisant les autres.

La situation actuelle est parfaitement dommageable pour la diversité linguistique de l'Union, compte tenu du rôle central joué par la Commission européenne qui entraîne les autres institutions à travailler principalement dans une seule langue de même que la myriade d'organisations qui suivent étroitement ses travaux. Il se crée ainsi un cercle vicieux en grande partie unilingue qui remet en cause les principes fondateurs de l'Union européenne : «in varietate concordia» et le respect de la diversité culturelle et linguistique. Par ailleurs, cela a des répercussions sur l'apprentissage des langues dans les Etats membres qui n'appliquent plus la stratégie préconisée par l'Union européenne : que chaque citoyen européen connaisse deux langues en plus de la sienne. Pourquoi apprendre d'autres langues si, à «Bruxelles» (sous-entendu en Europe), tout se fait en anglais ?

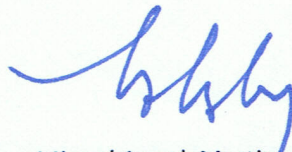
En espérant que vous voudrez bien accorder la plus grande attention à ces considérations et dans l'attente d'une réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre haute considération.



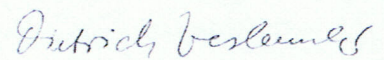
Rocco Tanzilli  
Président de  
ASSODILIT



Françoise Tauzer-Sabatelli  
co-Présidente de  
DLF Bruxelles-Europe



Miguel Angel Martinez  
vice-Président du  
Parlement européen



Dietrich Voslamber  
Vorstandsmitglied des VDS  
Beauftragter für  
Sprachenpolitik in Europa



## Annexe

Les fonctionnaires européens doivent, statutairement, parler deux langues en plus de la leur (la deuxième avant d'obtenir une promotion). En pratique la grande majorité des fonctionnaires connaît l'anglais en arrivant à la Commission européenne et souvent le français, au bout de quelques mois, étant donné les lieux d'implantation principaux de la Commission. Compte tenu que l'allemand est la troisième langue procédurale de la Commission européenne et en plus la langue maternelle la plus parlée de l'Union, il faut encourager les fonctionnaires qui ne connaissent pas cette langue à privilégier son apprentissage. Des analyses statistiques ont d'ailleurs montré qu'il est également possible de travailler avec un régime linguistique permettant à chaque fonctionnaire dont la langue maternelle ne fait pas partie des trois langues procédurales, de choisir deux parmi ces trois langues comme langues étrangères.

La communication avec ces trois langues de travail est facilitée d'une part parce que ce sont les langues les plus parlées au sein de l'Union, d'autre part parce qu'elles sont apparentées avec un grand nombre des autres langues de l'Union. Avec le concept d'intercompréhension ceci permet souvent de comprendre la langue d'une même famille (latine, germanique, slave, ...). C'est le cas avec les trois langues de travail qui permettent de comprendre l'espagnol, l'italien, le portugais, le roumain, le néerlandais et les langues scandinaves). L'introduction supplémentaire d'une langue slave permettrait d'atteindre, compte tenu de la bonne intercompréhension entre les langues de cette famille, une couverture linguistique de 90% des citoyens de l'Union.

Des rédacteurs anglophones, francophones et germanophones maîtrisant bien leur langue de travail, placés aux endroits clefs, peuvent grandement faciliter ce processus et ainsi permettre de retrouver un niveau de qualité qui fait actuellement défaut, comme le dénoncent eux-mêmes les anglophones (dans 95% des cas de rédaction en anglais, les rédacteurs ne sont pas anglophones.)

**En outre, contrairement à ce que disent certains, le multilinguisme pratiqué dans les Institutions de l'Union européenne a un coût très modique : même pas le prix d'un café par an par citoyen européen!**